



## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Contributions volontaires et dons**

1. A sa 151<sup>e</sup> session (février-mars 1962), le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à accepter, selon qu'il le jugerait approprié, les dons en espèces ou en nature que les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales ou les particuliers pourraient offrir en faveur des programmes d'activités pratiques de l'OIT à condition que ces dons n'entraînent pas d'obligations financières pour les Membres de l'Organisation. Les larges pouvoirs ainsi accordés au Directeur général ont étendu l'autorisation que le Conseil d'administration lui avait donnée à sa 130<sup>e</sup> session (novembre 1955) et qu'il avait confirmée à sa 138<sup>e</sup> session (février-mars 1958). A sa 251<sup>e</sup> session (novembre 1991), le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à accepter, lorsqu'il le jugerait approprié, les dons en espèces ou en nature offerts par des gouvernements, des organisations gouvernementales et non gouvernementales ou des particuliers, étant entendu que ces dons n'entraîneraient pas d'obligations financières pour les Membres de l'Organisation et que le détail des dons acceptés par le Directeur général serait périodiquement porté à la connaissance du Conseil d'administration.
2. Le détail des dons acceptés par le Directeur général a été communiqué pour la dernière fois à la commission en novembre 2003<sup>1</sup>. Les dons en faveur des programmes d'activités pratiques qui ont été acceptés depuis lors sont énumérés en annexe. Il s'agit de donations en faveur des activités courantes de l'OIT, qui n'incluent donc pas celles reçues pour les activités de coopération technique.

Genève, le 16 septembre 2005.

<sup>1</sup> Document GB.288/PFA/2.

## Annexe

### Dons en faveur des programmes d'activités pratiques

En août 2003, SERONO International S.A. a versé une contribution de 10 000 francs suisses à la campagne «Carton rouge au travail des enfants» menée dans le cadre de l'IPEC.

En septembre 2003, le projet des activités génératrices de revenus et de solidarité sociale (IGASS), financé par l'Union européenne, a contribué à hauteur de 11 650 dollars au financement d'un atelier pour les Palestiniens et Palestiniennes des camps du Liban.

En septembre 2003, la Confédération japonaise des syndicats (RENGO) a fourni une contribution de 4 millions de yen pour le Séminaire régional OIT/RENGO sur les avantages que présente l'amélioration de la productivité pour les travailleurs tenu à Yaoundé, Cameroun, du 24 au 28 novembre 2003.

En novembre 2003, le gouvernement des Pays-Bas a versé 30 000 euros pour un film spécial sur la Déclaration, préparé conjointement par DCOMM et DECLARATION.

En novembre 2003, le gouvernement de la Finlande a versé 50 456 euros pour la réunion consultative de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui s'est tenue du 4 au 6 octobre 2003.

En décembre 2003, le Comité olympique international a versé 20 000 francs suisses au Programme OIT/Universitas pour la mise à l'essai du matériel pédagogique «Youth Sport Protection Training Tool» en Albanie.

En février 2004, le Conseil des écoles publiques de l'est de l'Ontario, au Canada, a fait don de 32,17 dollars canadiens à la lutte contre le travail des enfants.

En février 2004, la Commission européenne a versé 29 288 euros comme contribution au financement de la Conférence tripartite OIT/Union européenne sur le dialogue social au niveau sectoriel dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, qui s'est tenue à Prague du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2001.

En 2004, cinq contributions à la quatrième Réunion de haut niveau sur les normes du travail maritime, qui s'est tenue à Nantes (France) du 19 au 23 janvier 2004, ont été versées:

- le gouvernement français a versé 300 000 euros;
- la communauté urbaine de Nantes a versé 50 000 euros;
- le Conseil général de Loire-Atlantique a versé 50 000 euros;
- le Conseil régional des pays de Loire a versé 49 430 euros;
- la préfecture de la région a versé 50 000 euros.

En mars 2004, le ministère belge de l'Emploi et du Travail a versé 9 642,41 dollars pour le Séminaire tripartite sur la promotion du dialogue social sur la politique des salaires en Roumanie, tenu à Bucarest les 23 et 24 janvier 2003.

En avril 2004 et 2005, le United Sports Council (UK Sport) a versé respectivement 5 800 livres et 10 000 livres au Programme de l'OIT pour les sports des jeunes au Mozambique, dans le cadre des activités du «Common Framework for Partnership on Sport and Local Development in Mozambique, including the IOC Boane Project».

En avril et août 2004, la Banque islamique de développement (BID) a versé respectivement 15 000 dollars et 10 000 dollars pour la Réunion tripartite d'experts sur l'emploi des jeunes dans les Etats arabes, tenue à Amman, Jordanie, du 6 au 8 avril 2004.

En juin 2004, le Syndicat des travailleurs de la NTT (NTT – Télégraphes et téléphones japonais) a versé 1 005 549 yen pour les activités de l'OIT liées à la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants au Japon en 2004.

En novembre 2002, une convention a été signée entre le gouvernement français et l'OIT pour le soutien des activités du Bureau de l'OIT en France. L'OIT a reçu une contribution de 76 225 euros en 2004 et une autre de 76 225 en 2005, qui serviront à couvrir les frais du bureau de l'OIT à Paris.

En août 2004, le Fonds national de prévoyance de Fidji a fait un versement de 19 299,38 dollars fidjiens pour la réalisation de l'étude de faisabilité des prestations de soins de santé du Programme médical du Fonds.

En août 2004, le gouvernement allemand a fait un don de 50 000 euros pour le transfert du bureau de l'OIT à Berlin. En avril 2005, il a contribué à hauteur de 50 000 euros aux frais de location des locaux du BIT à Berlin.

En septembre 2004, la Direction du développement et de la coopération suisse a contribué à hauteur de 15 000 dollars aux frais de traduction en anglais du Guide de suivi et d'évaluation des systèmes de microassurance santé.

En 2004 et 2005, l'OIT a reçu des contributions pour la septième Conférence régionale européenne, tenue à Budapest, en Hongrie, du 14 au 18 février 2005:

- le gouvernement luxembourgeois a versé 180 000 euros;
- le gouvernement hongrois a versé 180 000 euros.

En novembre 2004, la Chambre de commerce et d'industrie de Djedda a contribué à hauteur de 11 500 dollars à un atelier de formation intitulé «Gérez mieux votre entreprise» destiné aux entreprises de femmes à domicile, qui s'est tenu à Djedda, Arabie saoudite, du 17 au 23 décembre 2004.

En avril 2005, l'Association internationale des approvisionneurs de navires (ISSA) a fait une contribution de 5 000 livres pour la création d'une base de données conjointe OIT/OMI contenant des informations sur les cas d'abandon.

En mai 2005, l'Instituto Sindical de Cooperación al Desarrollo (ISCOD) a contribué à hauteur de 24 940 dollars à un programme intitulé «Programa de promoción de los principios y derechos fundamentales del trabajo en el sector de la educación en Colombia».

En juin 2005, la Banque mondiale a versé 58 000 dollars pour l'événement sur le Réseau pour l'emploi des jeunes organisé en marge de la Conférence internationale du Travail, le 7 juin, afin de promouvoir l'inclusion du thème de l'emploi des jeunes dans l'Agenda international, ainsi que pour une réunion préparatoire du groupe consultatif des jeunes de ce réseau et d'autres ONG de jeunes (6 juin), et pour une réunion technique de suivi, qui s'est tenue au siège de l'OIT le 8 juin.

Les bureaux de l'OIT suivants sont installés dans des locaux mis à disposition gratuitement par les pays hôtes: Alger, Budapest, Colombo, Yaoundé, Ankara, Lisbonne, Madrid, Rome, Abuja, Koweït, Beyrouth et Dakar. Ont également été mis à disposition gratuitement par les pays hôtes les locaux des correspondants nationaux suivants: Bucarest, Kiev, Minsk, Sofia et Tirana.